

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier – 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, A. CHANTRAINE, D. GEREZ, H. DUVIVIER, S. PETER, V. SARSELLI

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, J-C. KOHLHAAS, F. GROULT, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, J-L. CHEVIAKOFF, M. CADILLAT, B. PONCET, S. BOUKACEM

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : E. HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 61 sur 109).

Convocation en date du : 10 février 2025

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Monsieur le Président expose que l'article L5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les syndicats mixtes est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte financier unique de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2024.

Ce bilan fait état des acquisitions réalisées :

- dans le cadre du programme de protection contre les inondations du syndicat,
- et, le cas échéant, dans le cadre de ses actions en faveur de la protection des zones humides du bassin versant de l'Yzeron.

Les acquisitions affichées dans le tableau ci-dessous qui concernent la protection contre les inondations, sont les acquisitions définitives après rétrocession des éventuels surplus d'emprise constatés après réalisation des ouvrages. Les montants d'acquisition des parcelles s'entendent hors indemnités de remploi et/ou éventuelles indemnités accessoires. Les montants ne portent que sur les emprises terrestres des parcelles à l'exclusion des emprises dans le lit des cours d'eau qui ne sont pas indemnisées.

Ce bilan fait également état des cessions réalisées. Les cessions concernent deux parcelles voisines du secteur de la Roussille à Francheville, pour une surface totale de 320 m², conformément à la délibération n°CS2024-07 du 14 février 2024. Ces cessions ont été effectuées au profit de deux parcelles limitrophes nouvellement bâties.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Bilan des acquisitions et cessions

Acquisitions dans le cadre de la protection contre les inondations.

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie terrestre (m²)	Superficie CE	Superficie totale (m²)	Montant_TTC
Terrain nu	Francheville	BO 236-271-272	237	96	333	4 266.00 €
Terrain nu	Francheville	BO 315 (ex274) + 316 (ex275)	634	390	1 024	1 310.52 €
Terrain nu	Francheville	BO 315 (ex274) + 316 (ex275)	634	390	1 024	1 310.52 €
Terrain nu	Francheville	BO 315 (ex274) + 316 (ex275)	634	390	1 024	7 301.44 €
Terrain nu	Francheville	BO 315 (ex274) + 316 (ex275)	634	390	1 024	1 310.52 €
Terrain nu	Francheville	BN 399	60	82	142	405.00 €
Terrain nu	Oullins	AD 282	76	68	144	1 890.00 €
Terrain nu	Francheville	BO 318-319	15	-	15	225.00 €
Terrain nu	Francheville	BO 104	528	91	619	6 238.66 €
Terrain nu	Francheville	BO 104	528	91	619	1 039.78 €
Terrain nu	Francheville	BN 250	62	212	274	402.00 €
Terrain nu	Francheville	BO 104	528	91	619	1 039.78 €
Terrain nu	Francheville	BO 104	528	91	619	1 039.78 €

Acquisitions dans le cadre de la protection des zones humides.

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie terrestre (m²)	Superficie CE	Superficie totale (m²)	Montant_TTC
Néant						

Cessions

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie terrestre (m²)	Superficie CE	Superficie totale (m²)	Montant_TTC
Terrain nu	Francheville	BC 63	211	-	211	7 553.60 €
Terrain nu	Francheville	BC 62	109	-	109	4 280.00 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5212-16, L.5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment ses articles 3 sur les compétences de ce dernier et 4-3 sur les modalités de vote,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau syndical réunis en date du 31 janvier 2025,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat - article 4-3, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 61 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté ;

ARTICLE 2 : D'ANNEXER ce bilan au Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SAGYRC' at the top and 'SYNDICAT' at the bottom, with a star in the center. The signature is a stylized, cursive script.